



Résumé de l'entrevue : Bloc Québécois (Mathieu Desquilbet)

Mathieu Desquilbet, directeur général du Bloc Québécois (« **BQ** »), a été rencontré par les avocats de la Commission le 23 août 2024.

Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Contexte

- [1] Mathieu Desquilbet occupe le poste de directeur général du BQ depuis le mois d'août 2022. Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et militant indépendantiste de longue date, M. Desquilbet a débuté son implication politique en 2009 comme attaché politique auprès de la députée bloquiste Nicole Demers. Par la suite, il a occupé divers postes au sein du Parti Québécois, sur la scène politique provinciale, travaillant notamment comme conseiller politique de la députée lavalloise Suzanne Proulx et à titre d'agent de liaison avec l'Assemblée nationale du Québec.
- [2] En janvier 2020, M. Desquilbet a été embauché à titre de directeur des opérations du BQ. Dans ces fonctions, il était chargé d'assurer la formation des bénévoles, le recrutement de nouveaux membres et l'organisation d'événements partisans. À la suite des élections générales fédérales de septembre 2021, M. Desquilbet a travaillé comme adjoint parlementaire auprès de la députée bloquiste de Terrebonne, Nathalie Sinclair-Desgagné, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination comme directeur général du BQ en août 2022.
- [3] À titre de directeur général, M. Desquilbet gère l'équipe de cinq employés permanents composant le Secrétariat National (« **SN** ») du BQ, lequel est également appelé « permanence » du parti. Les responsabilités du SN peuvent être divisées en trois chefs, soit l'administration générale du parti, la gestion des finances, et les services du registrariat. En plus des tâches reliées à l'administration du SN, M. Desquilbet agit



comme agent principal du BQ auprès d'Élections Canada et est donc officiellement responsable de la conformité des finances du BQ.

2. Positionnement du Bloc Québécois sur les questions d'ingérence étrangère

- [4] D'emblée, M. Desquilbet a précisé que le BQ n'a jamais eu connaissance de tentatives d'ingérence étrangère visant les processus internes du parti, incluant ses courses à l'investiture et à la direction, ou ses députés élus à la Chambre des communes. Plutôt, M. Desquilbet a expliqué que le BQ avait pris connaissance de l'existence du problème d'ingérence étrangère au Canada par le biais des révélations publiées dans les médias à ce sujet [à l'automne 2022].
- [5] Selon M. Desquilbet, le BQ a été interpellé et alarmé par ces révélations. Par conséquent, peu de temps après les révélations [à l'automne 2022], le BQ a fait parvenir une plainte au Bureau de la commissaire aux élections fédérales (« **BCEF** ») par laquelle il demandait l'ouverture d'une enquête concernant les allégations d'ingérence étrangère dans les élections générales fédérales de 2019 et 2021. Durant l'entrevue, M. Desquilbet a expliqué que, même si le BQ est un parti qui veut faire du Québec un pays indépendant, la défense et la protection de l'intégrité des institutions démocratiques canadiennes, lesquelles sont aussi financées par les contribuables québécois, est un sujet tenant à cœur au BQ, et ce malgré le fait que les révélations initiales ne semblaient pas concerner des incidents d'ingérence étrangère ayant eu lieu au Québec.
- [6] Les questions relatives à l'ingérence étrangère étant devenues un « dossier chaud », M. Desquilbet a mentionné que le niveau d'attention et de compréhension du BQ quant à ces enjeux s'était accru au fil des dernières années. Plus spécifiquement, le député de Trois-Rivières, René Villemure, est responsable du dossier de l'ingérence étrangère au sein du caucus du BQ, et la personne ayant la meilleure maîtrise du sujet.



2.1 Vulnérabilités des partis politiques et de leurs processus internes

- [7] Sur le sujet de la vulnérabilité des partis politiques fédéraux à des activités d'ingérence étrangère, M. Desquilbet a affirmé que les incidents ayant été rapportés publiquement semblent démontrer que les partis politiques sont en effet ciblés et vulnérables face à de telles menaces. Il a également souligné à nouveau que le BQ n'a relevé et n'a été informé d'aucun incident lui permettant de soupçonner avoir été ciblé par des tentatives d'ingérence étrangère. Cependant, M. Desquilbet a noté qu'au sein du BQ, comme dans tous les partis, il existe des groupes militant pour des intérêts spécifiques, sans que cela ne soit associé à de l'ingérence étrangère.
- [8] Sans prétendre avoir une réponse exacte, M. Desquilbet a émis quelques hypothèses pouvant expliquer l'absence de tentatives d'ingérence étrangère visant le BQ : la vocation fondamentalement indépendantiste du parti et sa focalisation sur les intérêts du Québec et des Québécois; le fait que le BQ seul ne puisse pas former le gouvernement, bien qu'il ait déjà constitué l'opposition officielle à la Chambre des communes; et, le caractère francophone du parti.
- [9] M. Desquilbet a affirmé ne pas avoir lu le récent rapport spécial¹ publié par le *Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement* (« **CPSNR** »), lequel identifie les processus internes de gouvernance et d'administration des partis politiques comme étant vulnérables à l'ingérence étrangère. Néanmoins, il a offert ses commentaires et réflexions sur les caractéristiques de certains processus internes du BQ et des autres partis politiques fédéraux, notamment **(1)** les courses à l'investiture, **(2)** les courses à la direction, et **(3)** les associations de circonscriptions fédérales.

1. Courses à l'investiture

- [10] D'entrée de jeu, M. Desquilbet a exposé de façon générale les modalités générales applicables aux courses à l'investiture du BQ, lesquelles sont détaillées dans leur

¹ **Note**: Il s'agit du *Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques et les institutions démocratiques du Canada*, publié le 3 juin 2024 par le CPSNR.



*Règlement d'Assemblée générale d'investiture*² (le « **Règlement** »). Il a souligné le sérieux du BQ dans son approche à la réglementation des courses à l'investiture.

- [11] Selon M. Desquilbet, le BQ est généralement reconnu comme un parti laissant la voie libre aux courses à l'investiture, en respect de sa tradition de militantisme de terrain et de démocratie directe. Les courses à l'investiture permettent également de faire le plein de nouveaux membres, puisque chaque aspirant candidat se doit de récolter les signatures de 25 membres du BQ dans la circonscription concernée. Ainsi, lors des élections générales de 2019, une majorité des circonscriptions dans lesquelles le BQ a présenté un candidat ont fait l'objet d'une course à l'investiture.
- [12] Toutefois, lors des élections générales de 2021, en raison des perturbations associées à la pandémie de COVID-19, le BQ a dû procéder à la désignation de candidats dans une forte majorité des circonscriptions que le parti a brigüées, plutôt que d'organiser des courses à l'investiture. M. Desquilbet a expliqué que les désignations suivaient souvent une démarche de sollicitation par le Bureau National (« **BN** ») du BQ d'un candidat potentiel. Par exemple, la sollicitation d'une candidature peut viser à améliorer la diversité et la représentativité de l'équipe de candidats du BQ.
- [13] Par ailleurs, il arrive qu'un candidat ayant été sollicité par le BQ doive participer à une course à l'investiture. M. Desquilbet a précisé que, dans de telles situations, le BN et le SN demeurent neutres dans la course à l'investiture, afin d'éviter toute accusation de favoritisme ou d'ingérence dans la démocratie locale.
- [14] Tel qu'exposé par M. Desquilbet, une désignation se doit d'être approuvée par un vote à majorité simple des membres du BN, instance sur laquelle M. Desquilbet ne siège pas, mais à laquelle il assiste fréquemment comme observateur. Lorsque le BQ procède à une désignation, la permanence du parti consulte l'exécutif de l'organisation de circonscription locale afin de s'assurer de leur accord avec la démarche. Comme l'a souligné M. Desquilbet, dans les circonscriptions où le BQ n'a pas ou peu de chances d'être compétitif, il est souvent nécessaire de procéder à des désignations. Cependant,

² Voir l'Annexe B, Rapport Institutionnel du Bloc Québécois, *Règlements et procédures concernant la tenue et le déroulement d'une assemblée générale d'investiture*.



dans les circonscriptions où le BQ est compétitif, le mécanisme des courses à l'investiture demeure préféré par le parti.

- [15] À son article 20.1, le Règlement prévoit également la possibilité pour le BN de s'opposer à la présentation d'une candidature dans le cadre d'une investiture. Lors de l'entrevue, M. Desquilbet a précisé que l'exercice de ce pouvoir d'opposition nécessitait l'existence de motifs graves le justifiant. Ces motifs graves pouvaient découler d'informations divulguées dans le questionnaire de candidature rempli par le candidat, ou encore des vérifications effectuées par le BQ relativement aux antécédents criminels ou judiciaires, de ses activités passées sur les réseaux sociaux et de ses anciennes affiliations politiques, entre autres. L'exercice du veto par le BN requiert un vote à simple majorité.
- [16] Ensuite, M. Desquilbet a brièvement expliqué les modalités applicables pour devenir membre du BQ et par conséquent, être admissible à voter lors de courses à l'investiture. Ainsi, pour obtenir le statut de membre, une personne doit être âgé d'au moins 14 ans, avoir fourni son formulaire d'adhésion et sa cotisation annuelle. Il n'existe pas de limitation relative au statut légal d'un individu au Canada – par exemple, être citoyen ou résident permanent. Toutefois, M. Desquilbet a précisé que le BQ a introduit des règles limitant le droit de vote lors des assemblées d'investiture aux membres du BQ résidant la circonscription.
- [17] Au sujet de la composition de la base de membres du BQ, M. Desquilbet a indiqué qu'il y avait un faible nombre de membres hors-Québec, lesquels ne disposent pas nécessairement de droit de vote dans les courses à l'investiture puisqu'ils ne sont pas affiliés à une circonscription. Plus précisément, seulement 0,06% des membres du BQ n'habitent pas au Canada. Toutefois, M. Desquilbet a indiqué que leur lieu de résidence ne fournissait aucune indication quant à la citoyenneté canadienne desdits membres.
- [18] Quant à la vulnérabilité des courses à l'investiture du BQ, M. Desquilbet a indiqué n'avoir aucune indication quant à d'éventuelles tentatives d'ingérence étrangère les ciblant. De plus, il a souligné les risques de succomber à un état paranoïaque où l'on discerne des signes d'ingérence étrangère partout. À cet effet, donnant l'exemple d'un



candidat kabyle aux dernières élections générales, il a noté qu'il y a eu un effet de ralliement de sa communauté culturelle autour du candidat, notamment en termes d'afflux de bénévoles, mais qu'il serait erroné d'automatiquement conclure à de l'ingérence étrangère dans des cas semblables.

- [19] Questionné sur la vulnérabilité des courses à l'investiture de façon plus générale, incluant celles d'autres partis politiques fédéraux, M. Desquilbet a affirmé que, bien qu'il ne s'agisse pas à son avis d'un processus politique *de facto* vulnérable, il y a place à des améliorations au vu des situations ayant fait surface dans certaines courses à l'investiture d'autres partis fédéraux. Selon M. Desquilbet, les partis politiques devraient mutuellement se consulter pour renforcer leurs politiques et mécanismes internes, afin de colmater les failles.

2. Courses à la direction

- [20] Au sujet de la vulnérabilité des courses à la direction, M. Desquilbet a indiqué qu'à son avis, elles étaient moins susceptibles d'être affectées par des activités d'ingérence étrangère que les courses à l'investiture. En effet, bien que le poste de chefferie d'un parti politique soit associé à davantage de pouvoir que celui de candidat à une élection générale, une course à la direction est plus difficile à influencer en raison de son caractère national (ou provincial, dans le cas du BQ) et du nombre d'acteurs impliqués. Toutefois, M. Desquilbet a nuancé son propos en concédant que ces caractéristiques des courses à la direction rendent en revanche l'ingérence étrangère plus difficile à détecter.
- [21] M. Desquilbet a affirmé qu'il n'avait aucune information à rapporter quant à d'éventuelles tentatives d'ingérence étrangère dans les courses à la chefferie du BQ. Il a également souligné que lors de la dernière course à la chefferie ayant mené à l'élection de M. Yves-François Blanchet comme chef, le BQ avait instauré des mesures de vérification additionnelles requérant des membres qu'ils fournissent leur numéro de carte de membre ainsi qu'un numéro d'identification personnel unique afin de pouvoir voter.



3. Associations de circonscriptions fédérales

- [22] M. Desquilbet n'avait pas de commentaire à formuler sur l'allégation spécifique contenue dans le rapport du CPSNR selon laquelle la République populaire de Chine (« **RPC** ») aurait tenté de prendre le contrôle d'une association de circonscription fédérale.
- [23] M. Desquilbet a expliqué que depuis plusieurs années, le BQ a entamé une démarche de centralisation financière, laquelle implique la fermeture progressive de ses associations de circonscription, ces dernières étant remplacées par des organisations de circonscription. Les six associations de circonscription du BQ qui existent à ce jour sont réglementées par Élections Canada, gèrent leurs fonds de façon plus indépendante et doivent produire leurs propres états financiers annuellement. Le modèle des organisations de circonscription implique que le SN s'occupe de recueillir le financement levé par le BQ et de le redistribuer aux organisations selon des modalités préétablies. En vertu de ce modèle, les organisations de circonscription n'ont pas à être enregistrées auprès d'Élections Canada et le SN s'occupe de préparer des états financiers globaux pour le BQ.

2.2 Ingérence étrangère et financement politique

- [24] Lors de l'entrevue, M. Desquilbet a identifié l'élimination [en 2015] du modèle de financement public des partis politiques fédéraux [par l'allocation d'une somme pour chaque vote recueilli] comme une vulnérabilité importante du système politique canadien face à l'ingérence étrangère. Le montant maximal de 1725\$ pour une contribution individuelle représente à son avis une somme trop élevée. En ce sens, selon M. Desquilbet, le système de contributions politiques est susceptible d'être manipulé à des fins d'ingérence étrangère.
- [25] M. Desquilbet a exposé que le BQ militait pour un rétablissement du modèle de financement public pour les partis politiques fédéraux afin d'assurer l'équité du financement reçu par les partis et limiter les risques d'influence indue. À ce sujet, M. Desquilbet a souligné que le modèle actuellement en vigueur au Québec pour les partis



politiques provinciaux, soit un modèle mixte de financement public et de plafonnement des dons individuels à 100\$, pourrait être une alternative intéressante.

- [26] Sans énoncer de position officielle du BQ à ce propos, M. Desquilbet a évoqué le fait que les résidents permanents peuvent présentement faire des contributions maximales de 1725\$ à un parti politique fédéral. Évoquant la possibilité que le droit de vote des résidents permanents dans les processus internes des partis politiques soit limité ou aboli, il a soutenu qu'il devait y avoir une cohérence entre d'éventuelles restrictions des droits de vote et la capacité de faire des donations politiques.
- [27] Finalement, questionné quant au fait que les partis politiques soient la seule entité réglementée par Élections Canada n'étant pas tenue de fournir des documents financiers justificatifs lors du dépôt de leurs rapports financiers, M. Desquilbet a jugé que les exigences actuelles étaient suffisantes. Il a noté que le BQ, comme les autres partis, déposait auprès d'Élections Canada un rapport annuel et des états financiers vérifiés.

2.3 Interactions avec le gouvernement du Canada et ses agences

- [28] M. Desquilbet a ensuite discuté des interactions que le BQ et ses représentants avaient eu avec le gouvernement du Canada et ses agences depuis les dernières élections générales au sujet de l'ingérence étrangère.
- [29] Dans ses fonctions de directeur général, M. Desquilbet participe régulièrement à des réunions organisées par Élections Canada et réunissant des intervenants des partis politiques fédéraux. Élections Canada utilise ces rencontres afin de récolter les opinions des partis sur diverses propositions et idées de réformes possibles au système électoral. Il a mentionné que lors de la rencontre annuelle en septembre 2023, Élections Canada avait notamment abordé le sujet des processus d'investiture des candidats et des questions reliées à l'ingérence étrangère.
- [30] M. Desquilbet a également mentionné qu'à l'occasion de cette rencontre avec Élections Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** ») avait dispensé aux participants une présentation de nature non-classifiée sur l'ingérence étrangère. De



plus, en juin 2024, le SCRS avait fourni sensiblement la même présentation au caucus du BQ.

- [31] M. Desquilbet a aussi évoqué avoir eu une rencontre avec le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« **Groupe de travail** ») dans le cadre de l'élection partielle tenue dans la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce—Westmount en 2023. De plus, M. Desquilbet a noté que, durant les dernières élections générales de 2021, le BQ n'avait pas désigné de représentant auprès du Groupe de travail car les invitations à participer aux rencontres du Groupe de travail s'étaient perdues dans la masse de courriels reçus durant la campagne électorale.
- [32] Appelé à commenter l'utilité des rencontres portant sur l'ingérence étrangère avec ces agences gouvernementales, M. Desquilbet a jugé que ces séances s'apparentaient davantage à de la sensibilisation, et que les informations et conseils dispensés étaient « de base » et relevaient du « gros bon sens ».
- [33] En outre, M. Desquilbet a affirmé que le BQ avait récemment reçu de la part de Dominic LeBlanc, Ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, une trousse d'information sur l'ingérence étrangère destinée à ses candidats aux élections. Cette trousse a été distribuée aux candidats et au personnel politique du BQ, mais pas à ses députés. M. Desquilbet a affirmé que le BQ considérait la possibilité d'exiger la lecture du matériel compris dans la trousse sur l'ingérence étrangère à titre de condition à l'approbation d'une candidature.
- [34] De plus, M. Desquilbet a mentionné qu'il a eu une rencontre avec le Centre canadien pour la cybersécurité (« **CCCS** ») lors de la rencontre avec Élections Canada en septembre 2023 et qu'il était au fait de l'existence d'une ligne téléphonique d'urgence mise à la disposition des partis politiques par le CCCS durant les élections en cas de cyberattaque. Il a précisé que le BQ n'avait pas eu à contacter le CCCS à ce sujet. Au sujet des cyberattaques, M. Desquilbet a noté que le BQ avait déployé des mesures afin de sécuriser son infrastructure numérique, et que le BQ, à sa connaissance, n'avait jamais été la victime de fuites de données ou de piratage informatique.



- [35] Par ailleurs, M. Desquilbet a mentionné que le BQ n'avait pas eu à prendre contact avec des représentants des forces de l'ordre relativement à l'ingérence étrangère depuis les dernières élections générales.
- [36] Poursuivant sur le sujet des interactions du BQ avec le gouvernement du Canada, M. Desquilbet a abordé le sujet de l'obtention d'une habilitation de sécurité de type « Secret » ou « Top Secret » par le chef du BQ, M. Blanchet, aux fins de consultation de la version non-caviardée du rapport du CPSNR. Au moment de l'entrevue avec M. Desquilbet, le processus d'obtention d'une habilitation de sécurité de M. Blanchet était toujours en cours et il n'avait pas pris connaissance de la version non-caviardée du rapport du CPSNR.

2.4 Mesures prises par le Bloc Québécois

- [37] Les avocats de la Commission ont demandé à M. Desquilbet de détailler les diverses mesures qui avaient été prises par le BQ à ce jour afin de contrer ou prévenir l'ingérence étrangère.
- [38] Premièrement, M. Desquilbet a mentionné que le BQ parachevait présentement la rédaction d'un code d'éthique destiné à être adopté par le BN et soumis à l'approbation des membres lors du prochain congrès national du BQ. Selon M. Desquilbet, ce code d'éthique aborde les enjeux reliés aux conflits d'intérêts de façon large, et ce faisant, englobe les questions d'ingérence étrangère. Destiné à s'appliquer à l'ensemble des membres du BQ, ce code d'éthique trouve initialement son origine dans le désir du BQ et de son aile jeunesse de se doter d'une politique de lutte contre le harcèlement.
- [39] Une autre mesure évoquée par M. Desquilbet est l'introduction de mesures de sécurité additionnelles sur le site internet du BQ. Ces nouveaux paramètres visent à limiter l'accès aux formulaires d'adhésion comme membre du BQ et de dons individuels aux adresses IP canadiennes. Conscient du fait que le BQ risquait de perdre quelques membres internationaux en raison de l'introduction de ces mesures, M. Desquilbet a toutefois noté que la priorité du BQ était de renforcer la sécurité de ses infrastructures numériques.



- [40] Par ailleurs, M. Desquilbet a noté que les processus internes du BQ en matière de vérification d'anomalies détectées dans les dons ou les achats de cartes de membres étaient un outil important afin de contrer d'éventuelles menaces d'ingérence étrangère. Illustrant son propos par un exemple, il a mentionné que l'achat d'un grand nombre de cartes de membres dans une circonscription sur un court laps de temps attirerait inévitablement l'attention du service du registrariat du SN.
- [41] M. Desquilbet a également mentionné que le BQ effectuait des vérifications quant à ses donateurs, en tentant de les identifier sur la liste électorale fournie par Élections Canada. Il a toutefois exposé les limitations de ces vérifications, puisque la liste électorale ne contient pas la date de naissance des électeurs enregistrés et n'est pas nécessairement à jour à la suite d'un changement d'adresse d'un électeur. Plus spécifiquement, 0,74% des membres du BQ ne peuvent pas être identifiés sur la liste électorale, sans que cela n'indique qu'ils ne sont définitivement pas des électeurs canadiens. De plus, les membres mineurs du BQ, lesquels représentent 0,12% du nombre total de membres, ne sont pas inclus dans la liste électorale. Ainsi, M. Desquilbet a exprimé le désir du BQ de se voir fournir davantage de données par Élections Canada, afin de pouvoir conduire des vérifications plus exactes.

3. Recommandations du Bloc Québécois en matière d'ingérence étrangère

- [42] À la conclusion de l'entrevue, M. Desquilbet a exposé certaines recommandations du BQ relativement aux mesures pouvant être déployées pour que les partis politiques soient mieux outillés afin de contrer et prévenir l'ingérence étrangère. De plus, il a offert son opinion sur certaines avenues de réformes lui ayant été présentées de façon théorique par les avocats de la Commission.
- [43] D'emblée, selon Desquilbet, le BQ est disposé à améliorer ses pratiques afin de se prémunir contre les risques d'ingérence étrangère. À cet effet, il est important pour tous les partis politiques fédéraux de continuellement améliorer leurs processus internes puisque les tactiques d'ingérence étrangères d'acteurs néfastes évoluent de façon



corollaire. De plus, il lui appert que le gouvernement du Canada doit également continuer de soutenir les partis politiques dans leurs efforts de protection contre l'ingérence étrangère, tout en développant des mesures visant à renforcer la résilience des institutions démocratiques canadiennes.

- [44] Cependant, la position du BQ repose fondamentalement sur un désir de préservation de l'autonomie du parti. Ainsi, bien que le BQ soit ouvert à des recommandations provenant du gouvernement du Canada, de ses agences et de la Commission en matière d'ingérence étrangère, il lui importe de conserver le contrôle sur la gestion de ses affaires internes et le déploiement des dites mesures recommandées, le cas échéant. Par ailleurs, M. Desquilbet a indiqué que, selon sa compréhension, les autres partis politiques fédéraux partageaient cette même réticence à se voir imposer une réglementation externe par des agences gouvernementales.
- [45] M. Desquilbet a offert ses commentaires sur certaines propositions formulées par les avocats de la Commission en ce qui concerne l'encadrement des courses à l'investiture et à la direction des partis politiques. De façon générale, le BQ est en défaveur d'un accroissement de la réglementation de ses processus internes par Élections Canada, citant notamment l'important fardeau bureaucratique et réglementaire déjà en place. La position du BQ sur certaines mesures plus spécifiques est la suivante :
- Le BQ serait en faveur d'éventuellement restreindre le droit de vote des résidents permanents dans les courses à l'investiture et à la direction des partis politiques fédéraux, à condition que l'application de ces mesures soit laissée entre les mains des partis. M. Desquilbet a réitéré le souhait du BQ d'obtenir davantage de détails sur les électeurs de la part d'Élections Canada afin de pouvoir effectuer ces contrôles. Toutefois, il a exprimé une réticence à une réglementation qui empêcherait les membres mineurs du BQ de voter dans les processus internes du parti.
 - En ce qui concerne une éventuelle obligation de publier les règles régissant les courses à l'investiture et à la direction, M. Desquilbet a exprimé que le BQ était en faveur d'une telle transparence envers le public, mais qu'il s'opposait



à l'introduction de législation ou de réglementation afin de forcer la publication de ces règles.

- M. Desquilbet a exprimé une position similaire lorsque questionné quant à l'introduction de mesures obligeant la divulgation des résultats complets des votes des courses à l'investiture et à la chefferie. Il a par ailleurs souligné que le BQ divulguait déjà les résultats de ses courses, exprimés en points de pourcentage.
- Relativement à la gestion ou l'organisation des scrutins des courses à l'investiture et à la direction des partis par des fonctionnaires indépendants, tels qu'Élections Canada ou le BCEF, M. Desquilbet a exprimé l'opposition du BQ face à de telles mesures. De façon similaire, le BQ serait également en défaveur du contrôle des règles de nomination des courses à l'investiture et à la chefferie par un organisme externe.
- Relativement à l'extension de l'application aux courses à l'investiture et à la direction des interdictions présentement contenues dans la *Loi électorale du Canada* en matière d'intimidation, de vote frauduleux, d'influence étrangère induite, entre autres sujets, M. Desquilbet a indiqué qu'il était en accord avec le principe de la proposition. Toutefois, il a exprimé des réserves quant à l'ingérence réglementaire dans les processus internes du BQ qu'une telle mesure impliquerait.
- À l'égard de la standardisation et de la réglementation du processus de vérifications des antécédents des candidats à l'investiture ou à la chefferie, M. Desquilbet a affirmé que le BQ est ouvert à recevoir des recommandations, mais ne serait pas en faveur de l'imposition de mesures additionnelles ou de l'administration de ces vérifications par des agences externes au parti.
- Quant au déploiement de réglementation additionnelle par Élections Canada en matière du financement des courses à l'investiture et à la direction,



notamment l'obligation pour les candidats de déposer un rapport financier complet auprès d'Élections Canada, M. Desquilbet a exprimé des doutes sur la pertinence de telles mesures. À son avis, le cadre réglementaire existant mis en place par Élections Canada et les règles internes du BQ à ce sujet sont suffisantes.

- Finalement, relativement à la possibilité d'interdire l'achat en masse de cartes de membre d'un parti, M. Desquilbet a précisé qu'un tel achat de masse serait déjà détecté par les processus interne de conformité du BQ et entraînerait des vérifications additionnelles. Il a également précisé qu'il était plus facile de contrôler les achats faits en ligne que ceux faits en argent comptant. Concluant sur ce sujet, M. Desquilbet a soulevé la problématique associée au fait que certains autres partis ne réclament pas de frais d'adhésion à leurs membres prospectifs, ce qui pourrait favoriser l'adhésion en masse. M. Desquilbet a noté que ces pratiques peuvent constituer des mécanismes intéressants pour contrer les tentatives d'ingérence étrangère visant les partis politiques.